

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Conventions, ventes et acquisitions en conseil municipal

Après avoir rappelé les délibérations votées lors de la séance précédente dont le compte rendu a été adopté à l'unanimité, le maire Jacques Varrone, a listé les permis de construire et déclarations de travaux déposés ou obtenus depuis et les concessions de cimetière accordées dans le cadre de sa délégation. Il évoquait ensuite deux contentieux. L'un avec un agent contractuel qui a débouché sur une indemnisation de 6 000 euros de préjudice moral, sans qu'aucune faute ne soit retenue contre la commune. Fallait-il faire appel? Les élus ne l'ont pas souhaité dans leur majorité, seule l'opposition votant pour cette option (Guy Roussel et Delphine Belaïche et 2 procureurs). La commune a gagné le second.



Beaucoup de questions administratives pour cette réunion présidée par le maire Jacques Varrone. (Photo J.O.)

À l'unanimité

L'unanimité est revenue pour d'autres questions. À commencer par l'approbation du rapport du commissaire enquêteur concernant la modification N° 6 du Plan d'occupation des sols qui consiste en la suppression des polygones d'implantation des constructions et la révision du plan de zonage dans le secteur de Moulin Vieux. Puis l'opposition au transfert de

compétence du Plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération. Délibération proposée dans les conseils de toutes les communes de la CAPG, unanimement adoptée jusqu'à présent. Côté tourisme, une convention provisoire de gestion entre la commune et la CAPG prévoit que la commune continuera à exercer cette compétence en 2017, l'agglomération n'étant pas encore

prête à l'assumer.

Le chemin des Gabres élargi

Ont clos l'ordre du jour: la modification du tableau des effectifs; la demande de subvention de 10 000 euros au titre de la dotation parlementaire de la députée-maire Michèle Tabarot, pour des travaux de remise en état du bâtiment du Bayle servant de centre de loisirs (coût estimé

Les taxes foncières 2017 restent stables

Chaque année le conseil municipal planche sur le taux des taxes foncières dont l'estimation entrera, côté recettes de fonctionnement, dans la préparation du budget primitif. C'est l'occasion pour Jacques Varrone de rappeler la politique menée par la commune depuis 1983, année de son premier mandat de maire et les efforts réalisés en matière d'acquisitions de foncier qui ont permis à la commune d'être à la tête d'un patrimoine estimé aujourd'hui à 40 millions d'euros, sans compter l'école, la mairie et l'église. C'est aussi la persistance dans cette politique qui, dès 2016, a été le moteur de la baisse régulière des taux (poursuivie jusqu'en 2014) et du maintien de la stabilité depuis. Elle sera maintenue en 2017, sur sa proposition, à l'unanimité des membres du conseil. Les taux resteront donc à 12,25% pour l'habitation, 14,45% pour le foncier, 24,58% pour le non-bâti. L'ancienne taxe professionnelle est, quant à elle, perçue par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. En ce qui concerne la taxe d'habitation sur des résidences secondaires, la loi donne la possibilité d'en modifier le taux, la majoration pouvant être comprise entre 5% et 60% au lieu du taux unique de 20% de 2015/2016. Les élus en ont débattu et ont décidé à la majorité de 13 voix contre l'augmentation et 7 voix pour son maintien à son taux actuel.

20 000 euros); l'achat de terrain pour permettre l'élargissement du chemin du Gabre (coût pour l'acquisition de 20 m², la réfection de clôture, les frais de géomètre: 9 300 euros); la fixation du loyer pour une maisonnette appartenant à la commune (700 euros/mois); l'adhésion à la Fédération nationale des com-

munes forestières; le rachat du terrain acquis par l'Établissement public foncier par la commune et sa vente immédiate - ainsi qu'un terrain communal - à une société qui va réaliser un ensemble immobilier et enfin, le prêt à court terme en attendant la vente de ce dernier.

J.O.

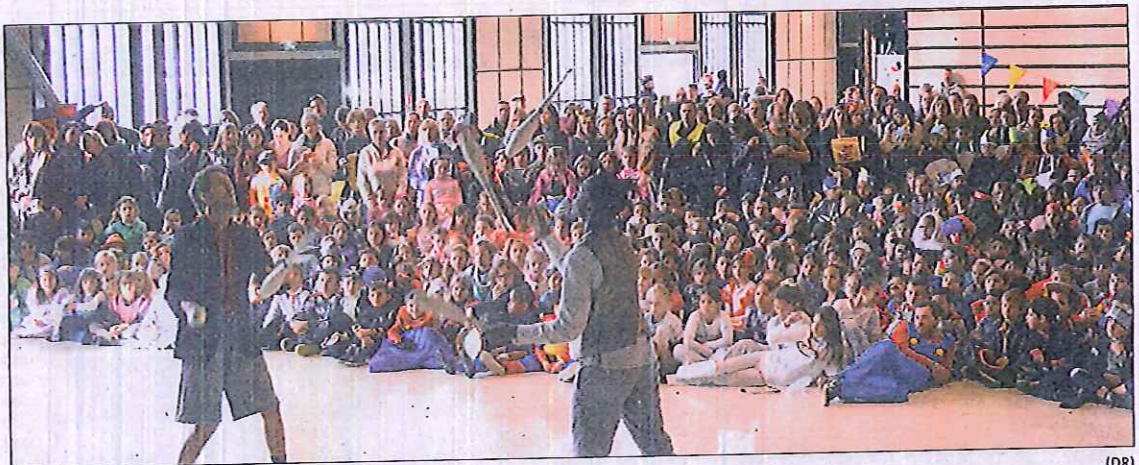
PÉGOMAS

Carnaval et animations pour les enfants

Pour leur toute dernière journée de classe, les quelque 650 enfants des trois écoles Marie-Curie et Jean-Rostand avaient remis livres et cahiers et bien fait leurs travaux pratiques sur le thème du carnaval.

Arborant avec enthousiasme maquillages, masques et costumes de circonstance, ils ont défilé dans les rues de la ville en un long serpent joyeux et bien coloré.

Accompagnés de leurs enseignants, des animateurs et de très nombreux parents ils ont été l'attraction dans la commune. Notamment lors de la petite pause effectuée sur le parvis de la mairie où le grand cortège dûment admiré par les habitants s'était rassemblé avant que tous se retrouvent à la



(DR)

salle Mistral. C'est à l'abri du temps menaçant qu'ils ont pu alors assister à un spectacle

donné par les élèves de l'école de cirque La Piste d'Azur, suivi d'une démonstration proposée par

le professeur de l'école de Capoeira Karim Chakroun et quelques-uns des écoliers qui sont aussi ses élè-

ves. L'après-midi s'est terminée par un goûter offert par le Rotary Val de Siagne avant que chacun ne

reprenne tout d'abord le chemin de l'école avant de s'engager résolument sur celui des vacances.